

Un sénat sans sénateurs, une vraie Chambre fédérale

Kris Deschouwer, professeur à la VUB
Philippe Van Parijs, professeur à l'UCL

in *La Libre Belgique* 27 juin 2003

La Cour d'arbitrage a validé les dernières élections. Mais elle a exclu pour l'avenir la possibilité d'être à la fois candidat à la Chambre et au Sénat. Cette possibilité pouvait se justifier par le fait paradoxal que c'est comme candidat au Sénat que l'on peut réaliser les scores les plus impressionnants et donc conquérir la légitimité la plus forte, mais que c'est la Chambre qui, de loin, exerce le pouvoir le plus réel.

Nous proposons ici une réforme simple qui élimine cette anomalie, tout en insufflant à notre vie politique fédérale une vigueur sans précédent.

Pour la Chambre, nous proposons que 30 des 150 sièges actuels soient pourvus à la proportionnelle dans le cadre d'une circonscription unique couvrant l'ensemble du pays, les 120 autres sièges restant pourvus dans la cadre des circonscriptions actuelles. Comme en Allemagne fédérale depuis un demi-siècle et dans un certain nombre d'autres pays inspirés par son exemple, chaque électeur exprimera donc deux votes pour la même assemblée : un vote sur une liste nationale et un autre sur une liste provinciale.

Pour permettre à leurs personnalités de premier plan de glaner des voix au Nord comme au Sud, et par là de prétendre à une véritable légitimité à gouverner l'ensemble du pays, les familles politiques ne tarderont pas à présenter une liste unique, plutôt que deux listes parallèles, sur la circonscription nationale. Une fois qu'une d'entre elles aura adopté cette stratégie, les autres suivront. Les scores sans précédent qui pourront ainsi être réalisés amèneront les candidats les plus en vue à adopter bien plus qu'aujourd'hui, dans leurs paroles et dans leurs actes, un véritable profil fédéral. Et notre dynamique politique fédérale aura enfin atteint sa maturité.

Parallèlement, il importe de sauver le Sénat du triste état dans lequel les récentes réformes l'ont laissé, ramassis hétéroclite de faiseurs de voix qui n'ont aucune intention d'y siéger, de stars d'un autre type qui se demandent encore ce qu'ils viennent y faire, de repêchés et recasés souvent frustrés, parfois infréquentables, et enfin de cumulards (dits « sénateurs communautaires ») qui, outre leurs fonctions de députés régionaux et communautaires, sont supposés trouver un peu de temps pour participer sérieusement aux travaux du Sénat.

Pour mettre fin à cette existence pathétique, rien ne sert de singer naïvement le modèle américain (avec des élus directs en nombre égal pour chaque état) ou le modèle allemand (avec des représentants des gouvernements des entités fédérées). Les spécificités du fédéralisme belge sont telles que c'est au sein du gouvernement fédéral, obligatoirement paritaire, et par le jeu des majorités spéciales requise à la Chambre que les arbitrages et compromis entre régions et communautés sur les matières fédérales doivent s'effectuer — et peuvent le faire bien plus efficacement que dans un Sénat prétendument érigé en « lieu de rencontre communautés ».

Si le Sénat a encore un rôle à jouer, ce n'est pas comme lieu de rencontre mais comme chambre de réflexion, à l'écoute de la société civile, dans la ligne de ce qu'il a fait le plus notoirement sur le thème de l'euthanasie. Mais pour conduire efficacement une réflexion collective intelligente sur les défis fondamentaux qu'il s'agit d'affronter au niveau fédéral, l'instrument le plus approprié n'est pas une assemblée de mandataires politiques, ni même une assemblée permanente quelconque.

Nous proposons donc que le Sénat soit transformé en un lieu de discussions soigneusement préparées, associant à chaque fois pour une durée limitée un ensemble équilibré de personnes particulièrement qualifiées, par leur implication ou par leur compétence, à traiter de questions sur lesquelles la Chambre souhaite être éclairée.

Dans cette perspective, il n'y aurait plus de sénateurs élus, ni cooptés, ni désignés, mais des « sénateurs » d'un jour, ou de quelques semaines, selon l'ampleur du travail attendu et les délais assignés par la Chambre. Les assemblées temporaires ainsi constituées n'auraient pas de pouvoir de décision, ni même la mission de dégager un avis majoritaire. Mais elles auraient le droit d'obtenir de toute administration fédérale toute information utile à leur travail, le droit d'interroger tout membre du gouvernement fédéral et la possibilité de commander des études et d'inviter des experts, épaulées dans tout cela par le secrétariat du sénat et jouissant du budget désormais dégagé par les salaires des sénateurs et de leur staff. Et elles auront pour tâche présentant au législateur fédéral, avec leur motivation, les principales voies qu'il pourrait emprunter pour légiférer, en se souciant particulièrement des plus jeunes et des générations futures, dont nos démocraties électorales ont du mal à prendre soin.

Voilà donc ce que nous proposons : une Chambre résolument muée en véritable Parlement fédéral; et un Sénat audacieusement transformé en un outil de réflexion, d'innovation, de transparence et d'anticipation.